

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Harz GG

**Code produit:** A1

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 31.01.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 16.07.2018

**Région:** CH

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**Harz GG**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Masse de scellement pour utilisation dans l'électrotechnique

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

BBC Cellpack GmbH  
Carl-Zeiss-Strasse 20  
79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0

N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail [electrical.products@cellpack.com](mailto:electrical.products@cellpack.com)

**Service émetteur / téléphone**

+49 (0)7741 6007-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

[msds@cellpack.com](mailto:msds@cellpack.com)

**Distributeur Suisse:**

**Adresse**

Cellpack AG Electrical Products  
Anglikerstrasse 99  
CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18

N° Fax +41 56 618 12 45

e-mail [verkauf.epschweiz@cellpack.com](mailto:verkauf.epschweiz@cellpack.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**

-

**Mention d'avertissement**

Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Harz GG

**Code produit:** A1

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 31.01.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 16.07.2018

**Région:** CH

-

**Mentions de danger**

-

**Mentions de danger (UE)**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils de prudence**

-

**Informations relatives à l'étiquetage**

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Mélange (préparation)

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i par inhalation; -; -

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

**Après contact cutané**

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Harz GG

**Code produit:** A1

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 31.01.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 16.07.2018

**Région:** CH

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

**Après contact oculaire**

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**

**Agent d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Porter un vêtement de protection. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Harz GG

**Code produit:** A1

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 31.01.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 16.07.2018

**Région:** CH

Observer les réglementations de la protection du travail.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Mesures techniques et conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Température de stockage recommandée**

Valeur 0 - 40 °C

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées! Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	Titandioxid / Dioxyde de titane			
	VLE (8h)	3 a	mg/m <sup>3</sup>	
	Remarque/s	SSC		
2	Dimethyl sulfoxyde	67-68-5	200-664-3	
	<b>MAK (SUVA)</b>			
	Dimethylsulfoxid (DMSO) / Diméthylsulfoxyde (DMSO)			
	VLE (courte durée)	320	mg/m <sup>3</sup>	100 ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	160	mg/m <sup>3</sup>	50 ml/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	H		

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**
**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	10 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz GG

Code produit: A1

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.01.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.07.2018

Région: CH

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	700	mg/kg/jour

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]		13463-67-7 236-675-5	
	Eau	eau douce	0,127	mg/L
	Eau	eau marine	1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,61	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1000	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	100	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	100	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L
	empoisonnement secondaire		Mammifère	1667 mg/kg

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe.

Protection des yeux / du visage

Utiliser lunettes de protection.

Protection des mains

Utiliser gants de protection (DIN EN 374). Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail.

Divers

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	liquide
<b>Etat/Couleur</b>	liquide vert

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Harz GG

**Code produit:** A1

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 31.01.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 16.07.2018

**Région:** CH

<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	> 150 °C
Méthode	ISO 2592
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,40 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	23 °C
Méthode	ASTM D 792
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	partiellement soluble
<b>Solubilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Viscosité</b>	
Valeur	5000 mPa*s
Température de référence	23 °C
Méthode	ISO 2555
<b>Teneur en dissolvant</b>	
Valeur	< 0,5 %
<b>Caractéristiques des particules</b>	
Donnée non disponible.	

**9.2 Autres informations**

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Harz GG

**Code produit:** A1

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 31.01.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 16.07.2018

**Région:** CH

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Donnée non disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.5 Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité dermale aiguë**

Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50	>	6,82 4	mg/l h
Durée d'exposition	Poussière		
Etat d'agrégation	rat		
Espèces	ECHA		
Source	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Evaluation/Classement			

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre	13463-67-7	236-675-5

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz GG

Code produit: A1

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.01.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.07.2018

Région: CH

contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen	In vitro mammalian cytogenicity		
Méthode	OECD 487		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	≥ 1000 mg/kg bw/d		
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 443		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz GG

Code produit: A1

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.01.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.07.2018

Région: CH

NOAEL	1000	mg/kg bw/d
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèces	rat	
Méthode	OECD 414	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOEL	7500	mg/kg bw/d	
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL	>	962	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

La classification toxicologique du produit a été réalisée à partir des résultats du procédé de calcul prescrit par la Directive Générale Préparation (1999/45/CE).

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz GG

Code produit: A1

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.01.2022

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.07.2018

Région: CH

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50		>	1000
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

Autres informations
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les parties composantes dangereuses pour l'environnement figurent au registre 3(Produits contenus dangereux). Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Harz GG

**Code produit:** A1

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 31.01.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 16.07.2018

**Région:** CH

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

**14.2 Transport IMDG**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Règlements UE**
**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	Calcaire	1317-65-3	215-279-6	75
2	dilaurate-de-dibutylétain	77-58-7	201-039-8	75
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

**Autres prescriptions**

Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange



## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 01.08.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 28.11.2022

Région: CH

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**Härter GG**

Dénomination de la substance Polyisocyanate aliphatique  
Numéro d'enregistrement 01-2119485796-17  
REACH

**Numéros d'identification**

N° CAS 28182-81-2  
N° CE 931-274-8

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Masse de scellement pour utilisation dans l'électrotechnique  
Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

**Utilisations contre-indiquées**

Utilisation par le consommateur final

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

BBC Cellpack GmbH  
Carl-Zeiss-Strasse 20  
79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0  
N° Fax +49 (0)7741 64989  
e-mail electrical.products@cellpack.com

**Service émetteur / téléphone**

+49 (0)7741 6007-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@cellpack.com

**Distributeur Suisse:**

**Adresse**

Cellpack AG Electrical Products  
Anglikerstrasse 99  
CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18  
N° Fax +41 56 618 12 45  
e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H332  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335

**Informations relatives à la classification**

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 01.08.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 28.11.2022

**Région:** CH

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

##### Identificateur de produit

28182-81-2 (Polyisocyanate aliphatique)

##### Pictogrammes de danger



SGH07

##### Mention d'avertissement

Attention

##### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

##### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT  
Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB  
Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Caractérisation chimique

Dénomination de la substance Polyisocyanate aliphatique

#### Numéros d'identification

N° CAS 28182-81-2  
N° CE 931-274-8

#### ingrédients à indiquer conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, ANNEXE II, section 3.1

Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
N° CAS / CE / Index / REACH	Concentration	%
diisocyanate d'hexaméthylène	impureté	

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 01.08.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 28.11.2022

**Région:** CH

822-06-0 212-485-8 615-011-00-1 01-2119457571-37	< 0,10	% en poids
---	--------	------------

**3.2 Mélanges**

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

**Après contact cutané**

Rincer de préférence à l'aide d'un détergent à base de polyéthylène glycol ou abondamment à l'eau chaude et au savon.

**Après contact oculaire**

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1 Moyens d'extinction**
**Agent d'extinction approprié**

 Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
**Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 01.08.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 28.11.2022

**Région:** CH

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Ajouter ce décontaminant aux résidus, dans un récipient ouvert, et laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'aucune réaction ne soit plus constatée. Cette étape achevée, fermer le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir rubrique 13).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants. Les surfaces contaminées doivent être immédiatement nettoyées avec un décontaminant adéquat:

Un décontaminant inflammable possible peut être (exprimé en volume): eau 45 parties, éthanol ou isopropanol 50 parties, solution d'ammoniac concentré (d = 0.88) 5 parties

Autre possibilité d'un produit non inflammable: carbonate de sodium 5 parties, eau 95 parties

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre ces préparations ! Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition de la préparation à l'atmosphère ou l'eau.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées! Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Alcools; Amines

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
	MAK (SUVA)		

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 01.08.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 28.11.2022

Région: CH

Hexamethylendiisocyanat (HDI) / Hexamethylendiisocyanat (HDI)	
Remarque/s	B, Der Stoff kann gleichzeitig als Dampf und Aerosol vorliegen / La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**
**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>Polyisocyanate aliphatique</b>			<b>28182-81-2</b> <b>931-274-8</b>
	par inhalation	à court terme (aiguë )	local	1 mg/m <sup>3</sup>
	concerne : Air			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,5 mg/m <sup>3</sup>
	concerne : Air			
2	<b>diisocyanate d'hexaméthylène</b>			<b>822-06-0</b> <b>212-485-8</b>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,035 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë )	local	0,07 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>Polyisocyanate aliphatique</b>		<b>28182-81-2</b> <b>931-274-8</b>
	Eau	eau douce	0,127 mg/L
	Eau	eau marine	0,0127 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	266701 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	26670 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	53183 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	88 mg/L
2	<b>diisocyanate d'hexaméthylène</b>		<b>822-06-0</b> <b>212-485-8</b>
	Eau	eau douce	0,049 mg/L
	Eau	eau marine	0,005 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,674 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	0,067 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	0,523 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	8,42 mg/L

**8.2 Contrôle de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Un équipement de protection respiratoire par apport d'air frais doit être porté par le pistoleur même si la ventilation générale est bonne.

**Equipement de protection individuelle**
**Protection respiratoire**

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 01.08.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 28.11.2022

**Région:** CH

En cas de pistolage: équipement de protection respiratoire à adduction d'air. Dans les autres cas que le pistolage: dans une zone bien ventilée, l'équipement de protection respiratoire à adduction d'air peut être remplacé par un masque avec combinaison de filtre à particules et filtre à charbon actif.

**Protection des yeux / du visage**

Pour se protéger contre les projections de solvant toujours porter des lunettes.

**Protection des mains**

Observer les règles de la caisse de prévoyance contre les accidents touchant l'« utilisation de gants de protection ». Un gant de protection contre les produits chimiques essayé d'après la norme EN 374 est considéré approprié.

Recommandation de protection contre les ingrédients généralement rencontrés dans les produits:

Pour le contact instantané (tel que protection contre des projections):

Matières appropriées:	caoutchouc nitrile, Néoprène
Epaisseur du matériel:	> 0,4 mm
Temps de passage:	> 480 min.

De toute façon, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques).

Observer les instructions et les information du fabricant des gants de protection touchant l'utilisation, l'emmagasinage, les soins et le remplacement des gants.

Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Une protection préventive de la peau est recommandée (crème de protection). Laver immédiatement à l'eau les parties de la peau contaminée.

Les opérations doivent être conçues de façon à éviter une utilisation permanente des gants de protection

**Divers**

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
incolore	
<b>Odeur</b>	
pratiquement inodore	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Remarque/s	Se décompose à des températures situées en dessous du point d'ébullition
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Valeur	env. -51 °C
<b>Température de décomposition</b>	
Valeur	env. 250 °C
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	env. 228 °C
<b>Température d'inflammation</b>	

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 01.08.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 28.11.2022

Région: CH

Valeur	env.	460	°C
--------	------	-----	----

<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	<	0,0000	hPa
Température de référence		3	°C
		20	°C

<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Densité</b>			
Valeur	env.	1,17	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN 53217		

<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
log Pow		9,81	
Température de référence		20	°C
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

<b>Viscosité cinématique</b>			
Valeur	env.	3000	mPa*s
Température de référence		23	°C
Type	dynamique		
Méthode	DIN EN ISO 3219/A.3		

<b>Caractéristiques des particules</b>			
Donnée non disponible.			

**9.2 Autres informations**

<b>Autres informations</b>			
Donnée non disponible.			

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Donnée non disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique possible en cas de contact avec des substances incompatibles.

**10.4 Conditions à éviter**

Donnée non disponible.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 01.08.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 28.11.2022

Région: CH

**10.5 Matières incompatibles**

 Amines; Alcohols; En cas de contact avec de l'eau, formation de CO<sub>2</sub>; risque de remontée de pression dans des récipients clos. Risque d'éclatement.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Polyisocyanate aliphatique</b>	<b>28182-81-2</b>	<b>931-274-8</b>
DL50	>	2500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	<b>diisocyanate d'hexaméthylène</b>	<b>822-06-0</b>	<b>212-485-8</b>
DL50	>	746	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Polyisocyanate aliphatique</b>	<b>28182-81-2</b>	<b>931-274-8</b>
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	<b>diisocyanate d'hexaméthylène</b>	<b>822-06-0</b>	<b>212-485-8</b>
DL50	>	7000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
CL 50		543	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition		4	h
Espèces	rat (mâle)		
Substance de référence	Hexamethylene-1,6-diisocyanate homopolymer		
Méthode	OCDE 403		
CL 50		390	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition		4	h
Espèces	rat (femelle)		
Substance de référence	Hexamethylene-1,6-diisocyanate homopolymer		
Méthode	OCDE 403		
Remarque/s	La substance est testée sous une forme (voire avec une distribution granulométrique spécifique) qui se distingue des formes sous lesquelles elle est commercialisée et probablement utilisée. Le concept de "split-entry" et les données disponibles en matière de granulométrie de la substance lors de son utilisation finale justifient la classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation.		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 01.08.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 28.11.2022

Région: CH

1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
CL50			
Durée d'exposition		0,124	mg/l
Etat d'agrégation		4	h
Espèces	Vapeur		
Méthode	rat		
Source	OCDE 403		
	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Voie d'exposition	Voies respiratoires		
Espèces	cobaye		
Méthode	OECD 403		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode	OECD 422		

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 01.08.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 28.11.2022

**Région:** CH

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode Source Evaluation/Classement	OECD 453 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Sur base des propriétés des composants isocyanates et considérant les données toxicologiques de préparations similaires: La préparation peut causer une irritation et/ou sensibilisation aiguë du système respiratoire induisant de l'asthme, des difficultés respiratoires et une oppression thoracique. Les personnes sensibilisées peuvent présenter ultérieurement des symptômes asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à des concentrations atmosphériques largement inférieures aux limites d'exposition. Une exposition prolongée peut conduire à des problèmes respiratoires permanents.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CL50 Durée d'exposition	>	100 96	mg/l h
Espèces Méthode Source	Danio rerio EU C.1 ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50 Durée d'exposition		127 48	mg/l h
Espèces Source	Daphnia magna ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 01.08.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 28.11.2022

Région: CH

1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
ErC50	>	77,4	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	EU C.3		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
NOEC		11,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	EU C.3		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50		3828	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		1	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		42	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
FBC		141	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
log Pow		9,81	

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 01.08.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 28.11.2022

**Région:** CH

Température de référence	20	°C
Méthode	QSAR	
Source	ECHA	

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

Autres informations
Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

**14.2 Transport IMDG**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur: A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûres.

Veillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Härter GG

**Code produit:** B1

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 01.08.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 28.11.2022

Région: CH

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Règlements UE**

<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)</b>				
Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.				
<b>Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation</b>				
Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).				
<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX</b>				
Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .			N° 3	
La substance est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8	74, 75
2	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8	74
<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>				
La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.				
<b>Autres prescriptions</b>				
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.				

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 694391